



droit du prestataire en SSII

Par **roro65**, le **04/02/2013 à 13:25**

Bonjour,

J'ai 48 ans et je travaille dans une SSII depuis 15 ans et toujours en forfait chez le meme client et le meme poste depuis mon entrée dans cette SSII.

Cette année une fois de plus le contrat va etre renegotié en fin d'année mais c'est une année charnière ou le client veut garder une seule SSII pour toute l'activité informatique.

Honnêtement avec les années je supporte de moins en moins cette situation stressante, dévalorisante où il est difficile de définir sereinement des objectifs pour avancer dans la vie et offrir le mieux à sa famille. Je laisse de coté les augmentations de salaires ridicules (5.5% en 8 ans) face à celles des inscrits.

Pour retrouver la serenité, mon souhait est bien sûr d'etre embauché par le client ou au moins etre prioritaire sur mon poste si changement de SSII par le Client.

Quelles étapes je devrais suivre pour me défendre contre cette situation que je trouve injuste : parler avec mon employeur?

parler avec mon client? (mais qui? dans une société du CAC40)

Voir mon assistance juridique?

contacter une association des informaticiens ? (MUNCI)

prendre un avocat du droit du travail? mais quel cout?

saisir les prud'hommes?

Je précise, mon poste technique dans l'infrastructure du systeme d'informations est un poste d'exploitation dont la fonction ne peut etre supprimée sauf que si l'entreprise ferme ses portes.

Je précise aussi que ma société a changé trois fois de noms et le client deux fois de noms depuis que je suis en place.

Merci d'avance pour votre aide et reponse

Par **P.M.**, le **04/02/2013 à 13:47**

Bonjour,

Je pense déjà qu'avant d'ouvrir toute négociation et être sûr de vos droits, vous pourriez entreprendre le maximum de consultations pour recueillir des avis divers sur votre dossier...

Par **roro65**, le **04/02/2013** à **14:12**

Merci pour votre réponse